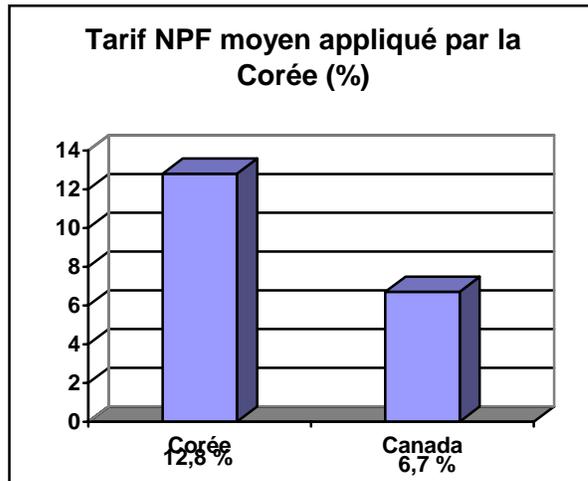


UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE AVANTAGES DE L'ÉLIMINATION DES TARIFS

Un accord de libre-échange (ALE) entre la Corée et le Canada permettrait d'améliorer l'accès aux marchés des exportateurs canadiens qui font face à la concurrence sur le marché coréen, et ce, grâce à l'élimination ou à la réduction des tarifs douaniers appliqués.



- Le tarif de la nation la plus favorisée (NPF) moyen de 12,8 % appliqué par la Corée est presque deux fois supérieur au tarif de 6,7 % appliqué par le Canada (voir le graphique à gauche).
- Au Canada, 54 % des produits ont un taux de tarif douanier de 0 %. En Corée, seulement 13 % des produits sont exempts de tarif douanier.
- La Corée applique un taux de 15 % ou plus sur 9 % de tous les produits, alors que le Canada applique de tels taux sur seulement 5 % de tous les produits.

La Corée applique des taux relativement plus élevés sur les produits industriels, agricoles et de la pêche. Comme le démontre le tableau ci-dessous, cette situation est particulièrement évidente dans le cas de l'agriculture et de la pêche.



**UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE
AVANTAGES DE L'ÉLIMINATION DES TARIFS**

Tarifs NPF appliqués par le Canada par rapport aux tarifs NPF appliqués par la Corée

	Tarifs NPF appliqués par la Corée	Tarifs NPF appliqués par le Canada
Biens industriels	6,3 %	3,9 %
Produits agricoles	52,6 %	21 % ¹
Produits de la pêche	17,6 %	1,4 %
TOTAL	12,8 %	6,7 %

L'élimination des tarifs et d'autres obstacles au commerce dans le cadre d'un accord de libre-échange offre une excellente occasion d'augmenter les exportations vers la Corée. En accordant aux exportateurs canadiens un accès préférentiel aux marchés, cet accord de libre-échange donnerait lieu à d'importants avantages dans ces catégories, dont certains sont énumérés ci-dessous.

Liste indicative des tarifs appliqués par la Corée

	Tarifs NPF moyens appliqués par la Corée	Tarifs NPF moyens appliqués par le Canada
Bœuf	31,8 %	7,9 %
Porc	19,5 %	1,6 %
Orge de brasserie	tarif sous contingent 30 % et tarif hors contingent 513%	tarif sous contingent 1 % et tarif hors contingent 94,5 %
Scotch et Whisky	20 %	Exempt
Homard	20 %	2,5 %
Églefin, saumon, baudroie, pocheteau, sébaste, sardine, hareng, maquereau, myxine	14,7 %	0,1 %
Crevette	20 %	Exempt
Crabe	18,7 %	3,3 %
Produits cosmétiques	7,7 %	5,4 %
Engrais	5,6 %	0,2 %
Produits du bois	5,5 %	2,4 %
Textiles	9 %	7,1 %
Machinerie électrique	6,8 %	2,8 %
Produits chimiques	6,1 %	2,9 %
Produits minéraux	3 %	0,6 %
Métaux	6 %	1,3 %

¹ Le tarif moyen du Canada sur les produits agricoles descend à 5,2 % une fois que les tarifs douaniers hors contingents sur les produits à offre réglementée, qui sont exclus des ALE du Canada, sont soustraits de ces calculs.